

n° 1187

Hebdomadaire - 9 avril 1987 - 6,5 F

D 1187 CHILI: REBONDISSEMENT DE L'AFFAIRE LETELIER

Assassiné le 21 septembre 1976 à Washington par les services spéciaux de l'armée chilienne, Orlando Letelier, ancien ambassadeur du Chili d'Allende auprès des Etats-Unis, est aujourd'hui redevenu "une mauvaise affaire" pour le général Pinochet.

La police chilienne avait, à l'époque, agi sur ordre exprès de son chef, le général Contreras, qui se trouve être le beau-frère du président Pinochet (cf. DIAL D 584). La justice chilienne avait réussi le 1er octobre 1979, grâce aux faux témoignages répétés des protagonistes de l'affaire, à empêcher leur extradition demandée depuis le 1er août 1978 par la justice des Etats-Unis pour jugement des coupables. L'affaire était provisoirement classée, au bénéfice du général Pinochet qui, aux dires du général Contreras, était le commanditaire de l'assassinat d'un rival éventuel.

Le 4 février 1987 une information de la Cour territoriale de justice des Etats-Unis, sous la signature de l'avocat général Di Genova, faisait savoir que l'un des suspects de l'assassinat de Letelier, le capitaine Armando Fernández Larios, était inculqué par la justice des Etats-Unis pour "complicité d'assassinat d'un fonctionnaire étranger". Le même avocat général faisait savoir par ailleurs que le Chilien Fernández était entré librement aux Etats-Unis dans les jours précédents pour se livrer à la justice nord-américaine. Ses aveux préalablement négociés le 29 janvier 1987, selon la procédure nord-américaine, lui permettront de ne pas être condamné à plus de sept ans de réclusion au lieu des dix normalement prévus.

Dans le dossier ci-dessous, nous donnons l'intégralité des déclarations faites à son arrivée aux Etats-Unis par Fernández sur le déroulement des faits depuis juin 1976 jusqu'en octobre 1979. Nous y joignons la déclaration de son avocat aux Etats-Unis.

Note DIAL

RELATION DES FAITS

COUR TERRITORIALE DES ETATS-UNIS
POUR LE DISTRICT DE COLUMBIA (1)

LES ETATS-UNIS CONTRE ARMANDO FERNÁNDEZ LARIOS
CAUSE N° 78-0367

RELATION DES FAITS

(Intertitres de DIAL)

Les Etats-Unis d'Amérique, par l'intermédiaire de l'avocat général des Etats-Unis pour le district de Columbia, Joseph E. Di Genova, présentent à la Cour la relation des faits suivante. Cette relation des faits a été lue par l'inculpé Armando Fernández Larios et son avocat, Axel Kleiboemer, qui l'ont tous deux approuvée et signée.

Infraction criminelle de fond

Le gouvernement affirme, et l'inculpé en est d'accord, qu'à l'évidence, en juin 1976 ou vers cette date, l'inculpé Armando Fernández Larios était un lieutenant de 25 ans de l'armée chilienne affecté à une unité de sûreté préventive de la DINA

[1] District fédéral de la capitale Washington [NdT].

- Direction nationale du renseignement (2) du Chili. A cette époque, il a été ordonné à Fernández de se présenter au bureau du lieutenant-colonel Pedro Espinoza Bravo, chargé des opérations de la DINA. L'inculpé Fernández avait fait auparavant la connaissance du lieutenant-colonel Espinoza à l'époque où ce dernier était le supérieur de Fernández à l'Ecole du renseignement de la DINA, avant la mutation d'Espinoza aux opérations de la DINA en 1975.

Quand l'inculpé Fernández s'est présenté comme il en avait reçu l'ordre, le lieutenant-colonel Espinoza a ordonné à l'inculpé Fernández de se rendre au Paraguay en compagnie d'un individu appelé Michael Vernon Townley, un citoyen des Etats-Unis qui était employé civil de la DINA. L'inculpé Fernández a reçu l'ordre de prendre contact avec un fonctionnaire paraguayen qui fournirait de faux passeports à Fernández et à Townley pour une mission de renseignement aux Etats-Unis.

Il a été déclaré à l'inculpé Fernández que l'objet de la mission consistait à surveiller les activités de l'ancien ambassadeur chilien auprès des Etats-Unis, Orlando Letelier, et à "voir dans quoi il marchait". Le lieutenant-colonel Espinoza a également déclaré à Fernández que Letelier se livrait à des activités politiques préjudiciables aux intérêts du gouvernement chilien. Espinoza a de plus donné l'ordre à Fernández de l'accompagner à une réunion avec Michael Vernon Townley. Le lieutenant-colonel Espinoza et l'inculpé Fernández se sont rendus en automobile à une rencontre avec Townley dans un secteur de Santiago du Chili appelé Lo Curro. A l'arrivée Espinoza a demandé à Fernández de rester dans la voiture tandis qu'il se rendait dans un endroit à l'écart où Espinoza a rencontré Townley. L'inculpé Fernández n'a pas été informé du contenu de leur conversation, mais il déclare penser qu'il a été question de détails opérationnels de la mission Letelier entre Espinoza et Townley. Townley a corroboré les circonstances et l'objet de sa rencontre avec Espinoza dans ses propres déclarations devant le gouvernement des Etats-Unis(3).

L'inculpé Fernández, à l'égal de nombreux autres officiers rattachés à la DINA, connaissait la réputation de Townley comme agent important de la DINA. Fernández savait que Townley faisait l'objet d'un traitement particulier de la part de la DINA dont il recevait maison spacieuse, personnel de service et équipe de collaborateurs.

Informé qu'il participerait à une mission où intervenait quelqu'un d'aussi important que Townley, et mis au courant que Townley avait reçu des instructions séparées, l'inculpé Fernández a compris que le véritable objectif pouvait être différent de la mission de surveillance limitée dont on lui avait parlé, et que les effets pouvaient bien aller jusqu'à des dommages et même la mort pour l'objectif de la mission: Orlando Letelier. Bien qu'il n'ait jamais été déclaré à Fernández que le but de la mission était de causer des dommages corporels à Letelier, l'inculpé Fernández reconnaît avoir parfaitement compris les implications de l'opération, mais il a résolu de passer outre à ses appréhensions.

(Mise à exécution du complot)

Fernández a fait ce qui lui avait été ordonné et il s'est rendu avec Townley au Paraguay, en juillet 1976. Au Paraguay, avec l'aide de fonctionnaires paraguayens, lui et Townley ont obtenu de faux passeports paraguayens, avec des visas accordés par le consulat des Etats-Unis à Asunción, au Paraguay. Au moment de la délivrance de ces passeports, l'inculpé Fernández a appris que lors des demandes de visa pour les Etats-Unis, les Paraguayens avaient fait savoir à l'ambassade des Etats-Unis que les passeports déposés pour visa étaient des faux destinés à des citoyens chiliens. De ce fait la mission a échoué et l'inculpé Fernández est retourné au Chili en compagnie de Townley.

[2] Créée en 1974, la DINA a été dissoute en 1977 et remplacée par la CNI - Centrale nationale d'informations. Cf. DIAL D 399 [NdT].

[3] Expulsé du Chili par les autorités gouvernementales en avril 1978, Townley a été arrêté à son arrivée aux Etats-Unis. Passé aux aveux devant la justice nord-américaine, il a été condamné par celle-ci à dix ans de réclusion [NdT].

Postérieurement, le lieutenant-colonel Espinoza a repris contact avec Fernández en début août 1976, en lui donnant l'ordre de se rendre directement aux Etats-Unis. Espinoza savait que l'inculpé Fernández avait de la famille aux Etats-Unis et qu'il avait une connaissance pratique de la langue anglaise. Espinoza a de plus donné comme instruction à Fernández de prendre contact avec une femme appelée Liliana Walker avant son départ. Fernández devait, grâce à Melle Walker, se familiariser suffisamment avec le fonctionnement du ministère chilien des travaux publics, pour sa couverture comme employé de ce ministère. Ce que l'inculpé Fernández a fait. Il a pris contact une première fois avec Melle Walker au Chili, puis une seconde fois pour le voyage aux Etats-Unis. Ils ont voyagé en qualité de mari et femme, avec de faux passeports chiliens qui motivaient leur déplacement pour des raisons officielles.

A son arrivée aux Etats-Unis, le 26 août 1976 ou à une date rapprochée, l'inculpé Fernández s'est inscrit à l'hôtel Washington, à Washington, en compagnie de Melle Walker. Le lendemain l'inculpé Fernández, sous prétexte de se procurer de la matière écrite envoyée par des Chiliens à Orlando Letelier, a pris contact avec l'Institut d'études politiques, organisme pour lequel travaillait Orlando Letelier. C'est ainsi qu'il a obtenu l'adresse de sa maison. Il a également appris qu'Orlando Letelier allait s'absenter de Washington pendant une vingtaine de jours. L'inculpé Fernández est allé surveiller la maison d'Orlando Letelier, où il a vérifié que c'était bien son domicile car l'automobile stationnée devant la porte portait à l'arrière un blason chilien. Fernández en a référé au lieutenant-colonel Espinoza qui s'est déclaré d'accord avec Fernández que, puisqu'il n'était pas possible de continuer la surveillance en raison de l'absence de Letelier, la mission était terminée. Espinoza a dit à Fernández qu'il pouvait prendre quelques jours de congés avant de rentrer au Chili.

L'inculpé Fernández s'est donc rendu à New York pour aller voir des parents et des amis dans les jours suivants. Ayant appris à New York que son père était tombé gravement malade, l'inculpé Fernández est entré en contact avec le lieutenant-colonel Espinoza et lui a fait part de son intention de rentrer immédiatement au Chili. L'inculpé Fernández a été informé par Espinoza que Michael Vernon Townley allait arriver aux Etats-Unis le jour même que Fernández avait choisi pour s'en aller. Il a reçu l'ordre de le rencontrer à l'aéroport.

(La bombe du 21 septembre 1976)

Le 9 septembre 1976, l'inculpé Fernández et Liliana Walker, qui s'étaient rendus séparément à New York, se sont retrouvés à l'aéroport J.F. Kennedy. Là, l'inculpé Fernández a rencontré Michael Vernon Townley et, dans des toilettes pour messieurs, il a remis à Michael Vernon Townley une carte et des notes comme fruit de sa surveillance. Fernández a également remis à Michael Vernon Townley des fonds supplémentaires après que celui-ci lui eût dit qu'il ne disposait pas d'argent liquide. L'inculpé Fernández est ensuite rentré au Chili le 9 septembre 1976.

A l'arrivée de l'inculpé Fernández à Santiago du Chili, de retour de New York, Fernández a remis au lieutenant-colonel Espinoza un rapport sur sa rencontre avec Townley. Fernández a donné à Espinoza ce qui lui restait de l'argent qui lui avait été attribué, ainsi que ses notes de frais. Il a rendu visite à son père à l'hôpital puis il a commencé un cours de perfectionnement pour passer au grade de capitaine de l'armée chilienne.

Après son arrivée aux Etats-Unis, le 9 septembre 1976, Michael Vernon Townley, avec l'aide d'autres individus aux Etats-Unis, a fabriqué une bombe qui serait posée sous l'automobile d'Orlando Letelier. Townley la mit le 19 septembre 1976 et moins de deux jours plus tard un des co-conspirateurs de Townley la fit exploser quand la voiture d'Orlando Letelier passait au rond-point Sheridan, à Washington. L'engin explosif a tué Orlando Letelier et Ronnie Moffit, et blessé Michael Moffit, le 21 septembre 1976.

Complicité d'obstacle à la justice
et d'obstacle à l'arrestation, au jugement et au châtement

L'inculpé Fernández a appris par la radio que Letelier avait été assassiné. Peu après, alors qu'il était en visite auprès de son père à l'hôpital militaire de Santiago du Chili, il a reçu à cet endroit un messenger de la DINA qui a déclaré à Fernández qu'on avait immédiatement besoin de lui au quartier général de la DINA. En arrivant au quartier général de la DINA, il a rencontré le lieutenant-colonel Espinoza. Espinoza a dit à Fernández de ne pas se faire de souci; qu'il était très probable que l'assassinat de Letelier avait été commis par "l'opposition" en vue de discréditer le gouvernement, étant donné que la semaine suivante le ministre des relations extérieures allait prendre la parole aux Nations-Unies. Espinoza lui a déclaré: "Voilà ce que vous direz". Bien qu'Espinoza n'ait pas reconnu de fait avoir ordonné à Fernández une mission qui a abouti à la mort d'Orlando Letelier, il a montré par ses paroles et ses gestes que son affirmation sur "l'opposition" était une invention, et l'inculpé Fernández a compris qu'il avait participé à la préparation d'un assassinat.

Puis l'accusé Fernández a continué son cours pour le grade de capitaine pendant trois autres mois et n'a plus eu de contacts avec la DINA. Après quinze jours de congés il a réintégré son unité de sûreté préventive de la DINA jusqu'en début 1978. Le colonel Juan Manuel Contreras Sepúlveda, qui était le chef de la DINA, est passé général et a été muté au Commando du génie. Contreras a été remplacé par le général Mena à la tête de la Centrale nationale d'information, le CNI (il faut signaler qu'à cette époque la DINA a changé de nom pour s'appeler CNI).

(La fausse version de Fernández)

Après que la presse eût fait état du voyage effectué par l'inculpé Fernández Larrios au Paraguay, Fernández a rencontré Contreras qui lui a ordonné de nier son voyage aux Etats-Unis. Le général Mena, nouveau chef de la CNI, ayant enquêté à plusieurs reprises sur le sujet, Fernández, en accomplissement des consignes de Contreras, a nié toute participation à l'affaire sans que Mena ne soit parvenu à croire aux dénégations répétées de Fernández.

Fernández a alors déclaré à Contreras qu'il ne pouvait continuer à nier son voyage aux Etats-Unis. Contreras a expliqué à Fernández qu'il dirait qu'il s'était rendu aux Etats-Unis en vacances: "Il est allé passer quelques jours là-bas et il est revenu". Fernández lui a répondu qu'une telle explication ne rendait pas compte de l'affaire des faux passeports. Contreras lui a proposé de dire que Fernández avait obtenu les faux passeports par l'intermédiaire d'un fonctionnaire du ministère des relations extérieures qui, comme par hasard, était mort depuis. Fernández a protesté en disant: "Je n'ai jamais vu cet homme". Contreras a alors ordonné à Fernández de revenir au schéma du début en lui disant de ne pas s'en faire: "Dites que vous n'avez jamais voyagé aux Etats-Unis".

Mena a de nouveau questionné Fernández sur le voyage aux Etats-Unis et Fernández a continué ses dénégations. Fernández est retourné voir Contreras pour lui dire: "Ils sont au courant". Contreras lui a proposé de modifier son histoire. Fernández devait dire qu'il était allé aux Etats-Unis pour des affaires de CODELCO et qu'il avait fait cela de sa propre initiative (CODELCO est l'industrie nationale du cuivre chilien). Fernández reconnaît que toutes les déclarations qu'il a faites devant le général Mena étaient fausses et inventées par Contreras.

Bientôt la photographie de Fernández est sortie dans les journaux chiliens et la presse a commencé à l'accuser. Cela a amené Fernández à se réunir avec Espinoza et Contreras dans une maison située dans le quartier de Santiago appelé Providencia. Au cours de cette réunion une nouvelle version a été échafaudée pour le voyage de Fernández aux

Etats-Unis. Contreras et Espinoza se sont étendus sur l'histoire d'un voyage en rapport avec CODELCO en suggérant à Fernández de dire qu'il était allé enquêter sur des malversations financières d'agents de la CODELCO.

(Mensonge à la justice nord-américaine)

Quelques jours plus tard, le gouvernement chilien a reçu des Etats-Unis une demande de commission rogatoire pour poser à l'inculpé Fernández et à Townley quelques questions relatives à l'enquête criminelle ouverte par le gouvernement des Etats-Unis à la suite de l'assassinat d'Orlando Letelier et de Ronnie Moffit. Le 1er avril 1978, l'inculpé Fernández et Townley ont comparu devant un magistrat chilien. L'inculpé Fernández a répondu aux questions en s'entêtant à présenter comme vraie une histoire fausse servant d'alibi. Townley a répondu en faisant appel à son droit de ne pas témoigner contre lui-même. Les réponses de l'inculpé Fernández aux questions, en accomplissement de la commission rogatoire des Etats-Unis, ont été transmises aux Etats-Unis pour être jointes au dossier du Département de justice et au Bureau fédéral d'enquêtes criminelles sur l'assassinat de Letelier et dans la formulation du sommaire pour demande d'extradition pour le cas présent. Ces fausses déclarations ont fait obstacle à la justice et gêné les actions d'application de la loi des Etats-Unis tendant à arrêter et juger les coupables.

Le 30 mars 1978 l'inculpé Fernández, sur instructions de Contreras, a répété sa fausse histoire d'alibi devant le juge adjoint des Etats-Unis, Eugène Propper, et l'assesseur Robert Scherrer, dans les bureaux de la CNI. Le contenu de cet interrogatoire a été transmis au Département de justice des Etats-Unis et au Bureau fédéral d'enquêtes à Washington pour être joint au dossier et être utilisé dans les enquêtes en cours ainsi que dans la préparation des procédures d'extradition des coupables en direction des Etats-Unis. Les fausses déclarations faites lors de l'interrogatoire ont ainsi fait obstacle et porté préjudice à l'accomplissement de la loi.

Par ailleurs, avant que Townley soit expulsé par les autorités chiliennes vers les Etats-Unis, Fernández, Townley et Contreras ont discuté de la façon de justifier la rencontre de Fernández et de Townley à l'aéroport Kennedy, dans le cadre de l'alibi. La nouvelle version expliquait que Fernández était tout simplement en train d'attendre son avion pour le Chili quand Townley est passé par hasard à l'aéroport Kennedy, et qu'ils s'étaient donc salués. La fausse version sur le voyage du Paraguay et la tentative d'obtention de passeports a été mise au point par la suite. Elle consisterait à dire que les prétendus plans d'enquête sur des irrégularités financières dans les bureaux nord-américains de CODELCO devaient inclure une surveillance électronique.

(Les aveux de Townley)

Après l'arrivée de Townley aux Etats-Unis, le général Orozco, juge militaire chilien chargé de l'enquête, a été envoyé aux Etats-Unis pour rencontrer Townley. Celui-ci s'est refusé à déposer jusqu'à ce qu'Orozco le délie de son serment de silence à la DINA. Orozco lui a donné l'ordre de dire la vérité.

Quand le juge Orozco est rentré au Chili avec la déclaration de Townley, il a ordonné l'arrestation de l'inculpé Fernández et son transfert au ministère de la défense. Peu de temps après, Orozco a dit à Fernández que le moment était venu de dire la vérité et que Fernández serait envoyé aux Etats-Unis. Il a déclaré avoir parlé avec le Département de justice nord-américain et avec Townley, et que ce dernier avait avoué. Fernández a essayé de se défendre en reprenant l'histoire de CODELCO. Orozco lui a dit: "Ne mentez pas. Voici la déclaration de Townley". Il a ensuite montré à Fernández une déclaration écrite du lieutenant-colonel Espinoza et il l'a informé qu'Espinoza avait reconnu avoir donné l'ordre à Fernández d'aller aux Etats-Unis pour surveiller Letelier. Devant cela, l'inculpé Fernández a remis au général Orozco une déclaration vraie.

(Pinochet impliqué par Contreras)

Le lendemain matin, l'inculpé Fernández a été transféré une nouvelle fois au ministère de la défense. Peu de temps après le général Contreras est arrivé pour rencontrer le général Orozco. De la porte de la pièce où il était gardé, Fernández a attiré l'attention de Contreras. Celui-ci s'est approché et lui a dit de ne pas s'en faire car lui, Contreras, allait tout régler.

Ensuite Contreras est entré dans le bureau d'Orozco. Une demi-heure plus tard environ, l'inculpé Fernández a remarqué qu'il se passait "quelque chose" et il a vu Orozco sortir de son bureau du ministère de la défense. Entre une heure et deux heures plus tard, il est revenu, a appelé l'inculpé Fernández et lui a laissé entendre qu'il n'avait plus à se préoccuper de rien, que tout était réglé et que l'inculpé Fernández devait retourner à son travail.

Plus tard l'inculpé Fernández a été mis au courant par un individu, impliqué dans l'assassinat, de ce qui s'était passé au cours de la réunion entre Contreras et Orozco. D'après sa version, quand Orozco a montré à Contreras les déclarations de Townley, de Fernández et d'Espinoza, Contreras a accepté de faire la sienne. Il a déclaré que c'est lui qui avait ordonné à Espinoza de réaliser l'opération Letelier. A la question de savoir qui avait donné cet ordre, Contreras a répondu que lui, Contreras, en avait reçu l'ordre. A la question "De qui?", il a répondu textuellement: "Demandez-le au chef". L'inculpé Fernández souligne que lui et la personne qui lui a rapporté cette version de l'entretien ont compris que la référence au chef désignait "le général Augusto Pinochet", président du Chili, qui était le supérieur effectif de Contreras. Devant cette réponse, le général Orozco a déclaré à Contreras: "Vous n'avez pas le droit de dire cela!", après quoi un malaise s'est instauré parmi les présents.

(Arrestation des protagonistes et destruction de dépositions)

Le 1er août 1978, ou vers cette date, Fernández a été informé qu'il serait arrêté suite à une demande d'extradition de la part des Etats-Unis. Fernández a demandé à être incarcéré à l'hôpital militaire car il souffrait d'ulcère. L'inculpé Fernández est effectivement resté détenu pendant quatorze mois à l'hôpital militaire chilien. Durant cette période, tant le lieutenant-colonel Espinoza que le général Contreras sont restés en détention dans le même hôpital. A cette occasion l'inculpé Fernández a rencontré Contreras plusieurs fois. A plusieurs reprises Contreras a vainement essayé de convaincre Fernández d'utiliser les services du même avocat que Contreras, afin d'arrêter et de contrôler une position unifiée. Contreras a également essayé, mais en vain, de convaincre l'inculpé Fernández de se joindre à Contreras et Espinoza dans une plainte criminelle contre les juges des Etats-Unis. Contreras a de plus révélé à l'inculpé Fernández que lui, Contreras, avait à sa disposition une copie du dossier du juge militaire.

Pendant cette détention, l'inculpé Fernández a été conduit au ministère de la défense en compagnie d'Espinoza. Là, le général Orozco leur a déclaré qu'ils avaient fait de fausses dépositions devant la Cour suprême chilienne au moment des demandes d'extradition en s'en tenant au faux alibi. Espinoza a demandé ce qu'il adviendrait de sa vraie déclaration. Celle-ci lui a été remise par Orozco, et Espinoza l'a déchirée. Fernández a fait la même demande par rapport à sa vraie déclaration. Après discussion elle a été remise à Fernández, qui l'a déchirée.

(Interventions du président Pinochet)

L'inculpé Fernández a également dit que, pendant sa détention à l'hôpital, il avait publiquement exprimé le désir de se rendre aux Etats-Unis pour régler la question. Suite à cela, il a été appelé au ministère de la défense. Là il a eu une conversation avec le président Pinochet. Fernández rapporte la rencontre dans les termes suivants:

Le président Pinochet a dit en le voyant: "Je vois que vous avez un problème à l'hôpital; on me dit que vous voudriez aller aux Etats-Unis". Fernández a répondu: "C'est faux". Le président Pinochet a déclaré: "Je sais que c'est vrai". Fernández a dit: "La vérité ce n'est pas que je voudrais aller aux Etats-Unis, mais que je vais aller aux Etats-Unis". Le président Pinochet a répondu sur le thème: "Ne vous faites pas de souci. Je vais donner des ordres pour que vous n'ayez plus de problèmes à l'hôpital. Soyez un bon soldat. Tenez le coup encore un moment et vous verrez que ce problème connaîtra une fin heureuse."

Le 17 octobre 1978, durant l'examen par la Cour suprême chilienne de la demande d'extradition de Contreras, d'Espinoza et de Fernández, l'inculpé Fernández a, en application des ordres reçus, menti sur ce qu'il savait de sa complicité dans l'assassinat d'Orlando Letelier en s'en tenant à l'essentiel du faux alibi soigneusement élaboré auparavant. Suite à ce témoignage et aux fausses déclarations d'autres personnes devant la Cour suprême chilienne, les demandes nord-américaines d'extradition, qui avaient été sollicitées auprès de la Cour territoriale des Etats-Unis par le District de Columbia et en vertu desquelles plusieurs individus étaient recherchés pour comparution en justice aux Etats-Unis, n'ont pas été suivies d'effet.

L'inculpé Fernández a également déclaré qu'il a, par la suite, cherché à deux reprises à démissionner de sa charge d'officier de l'armée chilienne, mais que le président Pinochet a personnellement rejeté la demande, bien que l'inculpé Fernández n'ait jamais été rendu à ses devoirs militaires comme tels.

Par son insistance prolongée à maintenir son faux alibi et par son faux témoignage devant les autorités chiliennes et nord-américaines, l'inculpé Fernández s'est rendu complice d'obstacles à l'arrestation de Contreras, d'Espinoza et d'autres personnes directement responsables de l'assassinat d'Orlando Letelier et de l'assassinat de Ronnie Moffit.

A la Cour, respectueusement

(Signé:) Joseph E. Di Genova
juge des Etats-Unis

David F. Geneson
juge adjoint des Etats-Unis

Lu et approuvé

Armando Fernandez Larios

Axel Kleiboemer Esquire
avocat de l'inculpé Armando Fernández Larios

DÉCLARATION D'INTENTION

Monsieur Armando Fernández Larios m'a demandé de faire en son nom une déclaration, étant donné que les mesures nécessaires à sa sécurité l'empêchent de vous adresser directement la parole.

Il y a dix ans, alors qu'il était un lieutenant de 25 ans, en accomplissement aveugle d'ordres reçus, il s'est vu impliqué dans des actions qui ont abouti à la mort de Ronnie Moffit et d'Orlando Letelier. Il regrette profondément d'avoir participé à ces affaires et il exprime son repentir et ses condoléances aux familles des victimes.

Il regrette d'avoir contribué, par une loyauté mal comprise, à couvrir les responsables directs de ces morts. Ces actes ont déshonoré son nom et l'armée chilienne.

Depuis le moment de sa libération de prison provisoire au Chili - il y a près de huit années - Monsieur Fernández a cherché à laver son nom et à rendre son honneur à l'armée de son pays. Pour finir, une occasion lui a été offerte de se rendre volontairement dans ce pays à cet effet. Il l'a fait au prix de sa liberté, au prix de la sécurité des êtres chers qui restent au Chili, avec l'abandon de ses biens matériels.

En prenant aujourd'hui ses responsabilités morale et légale, il pense avoir fait le premier pas pour la restauration de son honneur. Le gouvernement des Etats-Unis ne le considère pas comme responsable de la terrible mort de Ronnie Moffit, et la participation qui lui incombe dans celle d'Orlando Letelier a été replacé dans sa juste perspective.

En prenant cette résolution dramatique, Monsieur Fernández espère que cela permettra à ses collègues officiers de comprendre qu'ils ne doivent pas obéir aveuglément aux ordres, et à ses supérieurs qu'ils ne doivent pas abuser de la loyauté de leurs jeunes subordonnés qui croient à l'honneur et à la discipline de l'armée comme ciment de la sécurité du Chili.

Axel Kleiboemer
avocat d'Armando Fernández Larios

(Traduction DIAL de l'espagnol - En cas de reproduction,
nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 320 F - Etranger 380 F - Avion 450 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441